

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 V. 196 Vœu pour le rétablissement d'une circulation cyclable le long du jardin des Tuileries entre la place de la Concorde et l'avenue du Général Lemonnier.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Les nouveaux aménagements de la rive droite des voies sur berges ont été ouverts au public parisien le premier week-end de septembre. Les écologistes s'en sont amplement félicités, eux qui ont toujours revendiqué que la totalité des berges de la Seine, classées au patrimoine mondial de l'UNESCO, soit rendue aux piétons et cyclistes parisiens.

Ces aménagements ouvrent un espace de circulation partagée sur les quais bas, grâce à un élargissement des trottoirs côté Seine, mais maintient des voies de circulation automobile, modérée par l'installation de six feux tricolores.

Ces aménagements ne laissent donc pas une place dédiée aux vélos, même si elle impulse une culture de partage de la rue. Or, au même niveau, sur les quais hauts, la piste cyclable qui longeait le jardin des Tuileries, d'abord conçue pour rouler dans le sens opposé au trafic (liaison commode entre Lemonnier et Concorde), mais officialisée dans le même sens que la circulation automobile, vient d'être supprimée, sans aucune information préalable.

Aussi, sur proposition de Christophe Najdovski, Jacques Boutault et des éluEs du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés, le Conseil de Paris,

Emet le voeu que le Maire de Paris :

Etudie au plus tôt l'itinéraire cyclable le long du jardin des Tuileries, entre la Place Concorde et l'avenue Général Lemonnier, dans le sens Est-Ouest, en complément du couloir de bus ouvert aux cyclistes.

